

Accès à la justice en français

Harper va-t-il répéter l'erreur de Kim Campbell

par Gérard Lévesque



Le 26 septembre dernier, le gouvernement fédéral annonçait un surplus budgétaire de 13 milliards de dollars et des compressions budgétaires de 1,1 milliard. Parmi ces coupures, il y a les fonds alloués au Programme

de contestation judiciaire du Canada pour financer les actions en justice qui assurent le respect des droits à l'égalité et des droits linguistiques garantis par la Constitution canadienne.

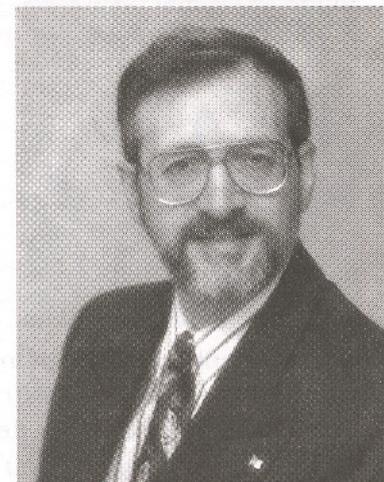
Dans le cadre de mon bénévolat, j'ai eu l'occasion de présider, de 1987 à 1991, le Comité des droits linguistiques du Programme de contestation judiciaire. Je connais l'importance de ce programme pour assurer entre autres l'épanouissement des communautés francophones du pays. Ici, en Alberta, les fonds consacrés à ce programme ont servi notamment à obtenir gain de cause dans le célèbre cas Mahé qui a été débattu jusqu'en Cour suprême du Canada et qui a créé un

précédent important pour nos droits scolaires inscrits à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Et ces fonds servent présentement à financer des recherches et des recours juridiques pour assurer les droits des Franco-Albertains. Je vous invite à visiter le site Internet www.ccppcj.ca pour constater vous-mêmes la nécessité du maintien de ce programme.

Je vais demander à rencontrer mon député de la circonscription fédérale Calgary-Sud-Ouest; par coïncidence, il s'agit du premier ministre du Canada. J'entends lui rappeler qu'un précédent gouvernement conservateur a démontré hors de tout doute raisonnable qu'abolir un tel programme était une

erreur néfaste à la fois pour les communautés qui ont besoin de cette aide financière afin d'obtenir la pleine reconnaissance de leurs droits, et pour le gouvernement qui décrète cette abolition.

En effet, lorsqu'elle était ministre de la Justice, Kim Campbell avait annoncé l'abolition de ce programme. Devenue première ministre du Canada à la suite de la retraite de Brian Mulroney, elle a reconnu en fin de campagne électorale que cette décision avait été une erreur et elle a annoncé qu'elle rétablirait le financement du programme. Mais, il était trop tard: les électeurs ont préféré les Libéraux de Jean Chrétien qui avaient inscrit dans leur livre rouge



Gérard Lévesque, Levesque.Gerard@sympatico.ca
membre du Barreau de l'Alberta,

la promesse de remettre en place le programme aboli par les Conservateurs. L'histoire se répètera-t-elle? Si le gouvernement Harper maintient cette année sa décision, faudra-t-il l'année prochaine qu'un gouvernement Ignatieff remette en place le Programme de contestation judiciaire?